

Paris, le 17 mars 2022

Communiqué de presse :
#Presidentielle2022

Unis-Cité, association pionnière et fer de lance du Service Civique créé en 2010, a interpellé par courrier l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle pour les interroger sur leur ambition pour le dispositif.

Emmanuel Macron, Président de la République et candidat à sa réélection, a tenu ce jour une conférence de presse pour présenter les grands axes de son projet. Le Président-candidat a annoncé sa volonté de poursuivre la généralisation du service civique qui « *permet l'acquisition de compétences qui viennent renforcer la résilience de la nation.* »

La généralisation du Service Civique : vers 80% d'une classe d'âge engagée ?

Unis-Cité se félicite de cette prise de position en faveur du service civique et de la volonté de le généraliser. Le service civique a fait ses preuves en matière de cohésion sociale et a montré son adéquation avec les besoins de notre société : les jeunes ressortent grandis et « ressourcés » de cette année de césure citoyenne, fiers de s'être sentis utiles aux autres et acteurs de leur citoyenneté – mieux armés pour se lancer dans la vie. Pendant 6 à 12 mois, accompagnés et indemnisés, ils s'engagent auprès d'associations et services publics, découvrent leur fonctionnement et leur utilité, apprennent à vivre et faire ensemble. Ils construisent une société d'engagement, fraternelle et solidaire.

La jeunesse est éprouvée au sortir de deux ans de pandémie, évoluant aujourd'hui dans un contexte difficile où pèsent de nombreuses incertitudes. Elle est dans une quête de sens légitime. Généralisé, le Service Civique pourrait toucher facilement 80% d'une classe d'âge - soit 650 000 jeunes par an.

L'expertise associative et de terrain à mobiliser

Le service civique est un véritable projet de société. Il mérite d'être développé massivement pour répondre à la soif d'engagement, qui prend aujourd'hui différentes formes dans la jeunesse. Mais comme tout outil, il est perfectible. Unis-Cité se tient à la disposition des candidats pour l'améliorer et proposer des pistes de réflexion afin de le rendre plus attractif encore auprès de tous les jeunes sans exclusive et pour en faire une étape de vie citoyenne et de mixité réellement connue et accessible à tous.

Marie Trellu-Kane, présidente et co-fondatrice d'Unis-Cité¹,

" Je suis plus que jamais convaincue qu'il faut généraliser le Service Civique : en faire une étape naturelle du parcours de tous nos jeunes, entre 16 et 25 ans, au moment le plus opportun pour chacun. Il permet de se construire en tant qu'individu, de prendre conscience de son pouvoir d'agir, de développer des compétences transversales essentielles pour se lancer dans la vie citoyenne et professionnelle. Il est aussi un moyen unique de mobiliser nos jeunes face à nos grands défis sociaux et environnementaux et de construire, effectivement, une Nation résiliente ».

¹ auteur de [« Liberté, Egalité, Et ? Pour un autre service national », ed Débats Publics, Nov 2021.](#)

Contacts :

Presse - Danya Boukry - dboukry@uniscite.fr - 06 98 25 04 80

Institutionnel - Marie Trellu-Kane - marie.trellu@me.com - 06 63 84 43 98

A propos d'Unis-Cité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une année de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de cent vingt villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné plus de 35.000 jeunes dont plus de 10.000 en 2021, dans un Service Civique « collectif », fondé sur la mixité sociale. www.uniscite.fr - Twitter @uniscite - www.relais-service-civique.fr

A propos du Service Civique : Le service civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Il propose aux jeunes de 16 à 25 ans (3à ans pour les jeunes en situation de handicap) de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Les jeunes perçoivent une indemnité mensuelle (~582 €), bénéficient d'une couverture sociale, de formations civiques et citoyennes et d'un accompagnement pour préparer l'après service civique. www.service-civique.gouv.fr